

Centre Socioculturel Intercommunal

Pierre Mendès France

Livret d'Accueil des Administrateurs

JUIN 2020



40 ans de participation des habitants

L'origine historique du centre social remonte à l'année 1978, la municipalité de St Quentin la Poterie va souhaiter développer des actions culturelles, éducatives et sociales au sein du village. Ceci va se traduire par la création d'une bibliothèque pour enfants à l'intérieur des locaux de l'école publique. Rapidement ce lieu va devenir un centre d'attraction et de rencontres important pour la population. Devant cet engouement et sous la pression du directeur d'école, la municipalité décide d'acquérir en 1978 un hangar qui deviendra le « foyer communal » et à l'intérieur duquel vont se dérouler différentes manifestations, dont la fête de l'école publique qui regroupe chaque année plus de 300 personnes.

La mairie crée l'Office Culturel Municipal en 1979 et lui confie la gestion du foyer socio éducatif. L'association Centre Social ne naît qu'en 1985 pour accompagner la demande d'agrément en Centre Social à la CAF.

En 1981, une extension est réalisée à la salle principale du foyer afin d'intégrer le premier CDS (Centre de documentation sociale) de France en milieu rural. La création de cette structure va nécessiter l'embauche d'une animatrice professionnelle à plein temps qui aura pour mission de dynamiser l'approche du livre et son utilisation auprès de la population, d'apporter un soutien en matière d'informations (sociales, juridiques, scolaires), et d'aider à la promotion sociale ou individuelle (formations, actions ciblées, débats, etc.).

En 1983, le développement d'une activité économique liée au patrimoine de la commune (la poterie) va se faire en mettant en œuvre les moyens d'accompagnement nécessaires à la qualité de l'accueil et au maintien d'une vie sociale dans le village. Ce choix va engendrer le développement de nouvelles activités, notamment l'accueil d'enfants durant les vacances scolaires et la mise en place d'activités de loisirs. Cette nouvelle configuration va favoriser l'implication d'habitants dans l'animation de la vie du foyer.

Lentement le foyer devient un espace repérable par tous, où se côtoient l'ensemble des habitants ; il est un lieu d'échanges qui accueille tous les habitants quelles que soient leurs origines sociales, politiques, religieuses, un lieu d'accueil, d'expression, de solidarité.

Le premier projet social est déposé en 1985.

Les étapes importantes :

- 1985, 1er agrément Centre Social
- 1988, agrément "Jeunesse et Education Populaire"
- 1991, le centre social est reconnu relais de l'action des services sociaux territoriaux du CD 30 dans le cadre des missions de prévention de la marginalisation, d'insertion et de promotion sociale des enfants, des jeunes et de leur famille, conformément aux articles 40 et 45 du code de la famille et de l'aide sociale
- 1992, agrément "association sportive"
- 1999, création d'un chantier d'insertion "Les Jardins de St Quentin"
- 2001, le centre social devient officiellement intercommunal
- 2011, le centre social est renommé "Centre Socioculturel Intercommunal Pierre Mendès France"
- 2013, implication dans la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires

Les 3 finalités des centres sociaux :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes,
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire,
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Le cadre d'intervention :

Les centres sociaux n'ont pas de cadre législatif spécifique mais 2 circulaires CNAF nous guident :

- Circulaire n°2012-013 : elle confirme les finalités des centres sociaux, cite la nouvelle terminologie d'animation de la vie sociale qui vient remplacer l'animation globale, renforce l'importance d'un projet famille.
- Circulaire n°2016-005 : elle conditionne le critère de participation des habitants à l'agrément des structures, fournit 3 référentiels de postes : directeur, référent «familles» et chargé d'accueil.

Les orientations locales de la CAF du Gard décrites dans ses Schémas départementaux influencent nos interventions (animation de la vie sociale et services aux familles).

Le cadre législatif du secteur social et médico-social draine nos réflexions. C'est le cas de la loi NOTRE qui charge le Conseil Départemental du développement sociale et de l'accès aux services, ou aussi de la loi d'Adaptation de la Société aux Vieillesse de décembre 2015 qui vise la prévention de la perte d'autonomie.

Un espace multi communal

Un territoire rural aux portes de 3 centres urbains

Le CSI PMF est situé dans le Nord du département du Gard sur un territoire de 280 km² proche de la vallée du Rhône. Ce territoire se situe au centre d'un triangle Nîmes/Alès/Bagnols sur Cèze. Avec une situation géographique privilégiée, ce territoire rural qui a connu l'exode au 20^{ème} siècle est aujourd'hui très attractif.

Il attire autant les actifs qui apprécient la proximité des grandes villes et du TGV que les inactifs charmés par son environnement préservé : garrigues se rapprochant du type provençal (vallonné, flore spécifique : oliviers, chênes verts), patrimoine historique (1^{er} duché de France : 1 château par village, le Pont du Gard), peu d'infrastructures dénaturantes (peu d'activité industrielle, pas de gros axes autoroutiers...)

Un territoire de coopération

Dès le lancement de la première activité : la bibliothèque pour enfants, la question de l'accès aux habitants des communes limitrophes s'est posée. On retrouve des courriers d'invitation aux municipalités concernées. A partir de 2001, le Centre Social est renommé Centre Social Intercommunal de St Quentin la Poterie pour matérialiser les coopérations qui s'opèrent. Montaren, St Siffret et Vallabrix sont les premières communes à adhérer au centre social suivi de près de Flaux et St Victor des Oules. En 2009 et 2011, la Capelle et Masmolène et St Hippolyte de Montaigu les rejoignent. Il est important de préciser que cette dimension intercommunale ne relève pas d'un découpage administratif ou politique. Elle repose sur une adhésion des élus locaux au projet social de la structure et sur une volonté de cohérence territoriale. L'intercommunalité tend à fédérer tous les élus et les habitants autour de projet commun. Les communes sont alors signataires du projet social sur sa période d'agrément.

Jusqu'au 31 décembre 2016, le CSI PMF compte 8 communes adhérentes en direct et 9 communes adhérentes à travers la Communauté de Communes Pays d'Uzès.

Des limites mouvantes

Suite à la fusion des communautés de communes en janvier 2013, l'adhésion des communes de l'ex Communauté de Communes du Grand Lussan était financée par la CCPU. Les 8 autres communes adhérentes au CSI PMF finançaient directement leur adhésion. Nous étions face à un traitement non égalitaire qui a pris fin au 31 décembre 2016, date de la fin de la convention qui nous liait.

Ainsi, en 2017 les 9 communes de l'ex Grand Lussan se sont positionnées et 7 ont confirmé leur choix d'adhésion. Seul Fons et Lussan n'ont pas renouvelé leur adhésion pour des raisons d'éloignement géographique.

De plus, 2 nouvelles communes ont souhaité nous rejoindre : Serviès et St Maximin. St Siffret, par contre, n'a pas renouvelé son adhésion.

Un territoire étendu :
9 850 habitants,
16 communes,
280 km²

Voir Annexe 1 : carte du territoire du CSI PMF

Population totale par commune en 2014

La Bastide-d'Engras	213
Belvézet	253
La Bruguière	340
La Capelle-et-Masmolène	454
Flaux	349
Fontarèches	261
Montaren-et-Saint-Médiers	1 509
Pougnadoresse	250
Saint-Hippolyte-de-Montaigu	263
Saint-Laurent-la-Vernède	744
Saint-Maximin	712
Saint-Quentin-la-Poterie	3 032
Saint-Victor-des-Oules	313
Serviers-et-Labaume	601
Vallabrix	414
Vallérargues	145
total	9853

Une Gouvernance Participative

L'Assemblée Générale

L'AG est la réunion de l'ensemble des membres de l'association. Elle a pour mission de leur communiquer une synthèse de la situation de l'association. Dans un deuxième temps, l'AG procède au renouvellement des membres du CA. L'AG comprend :

- les membres actifs (adhérents individuels ou familles),
- les membres associatifs : associations adhérentes à jour de leur cotisation,
- les membres de droit : communes adhérentes, CAF et Conseil Départemental

Depuis 2 ans, l'AG est l'occasion de faire vivre l'expérience de la démocratie participative aux adhérents. Autour de tables rondes, des sujets stratégiques sont débattus. Des priorités ou des réorientations sont ensuite mises au vote.

Le Conseil d'Administration

Le CA est composé de :

- **Membres de droit** avec voix délibérative les représentants des communes : 5 sièges sont réservés aux élus de la commune de St-Quentin-la-Poterie et 1 siège par commune ou RPI adhérente ; avec voix consultative : 1 représentant de la CAF du Gard, 1 représentant du Conseil Départemental et 1 de la CCPU
- **Membres élus** par l'assemblée générale, les membres actifs et les membres associatifs représentant 50% + 1 siège des membres du CA : les représentants des adhérents, élus par les adhérents du CSI PMF, 1 représentant du secteur jeune âgé de 15 à 25 ans, 2 représentants des associations adhérentes.

Tout adhérent : individu, association, élu d'une commune peut assister au Conseil d'Administration en tant qu'auditeur.

Le CA est garant de l'éthique et des valeurs du CSI PMF, valide le Projet Social et en est le garant moral. Il valide l'adhésion d'un nouvel adhérent associatif ou municipal mais aussi la radiation de l'adhésion d'un membre associatif, municipal ou individuel.

Le CA vote le budget prévisionnel ainsi que les investissements et clôture les comptes annuels. Il crée les commissions et valide les nouvelles actions ou les nouvelles orientations élaborées par celles-ci. Il est l'employeur mais il peut confier ponctuellement au bureau la gestion du personnel.

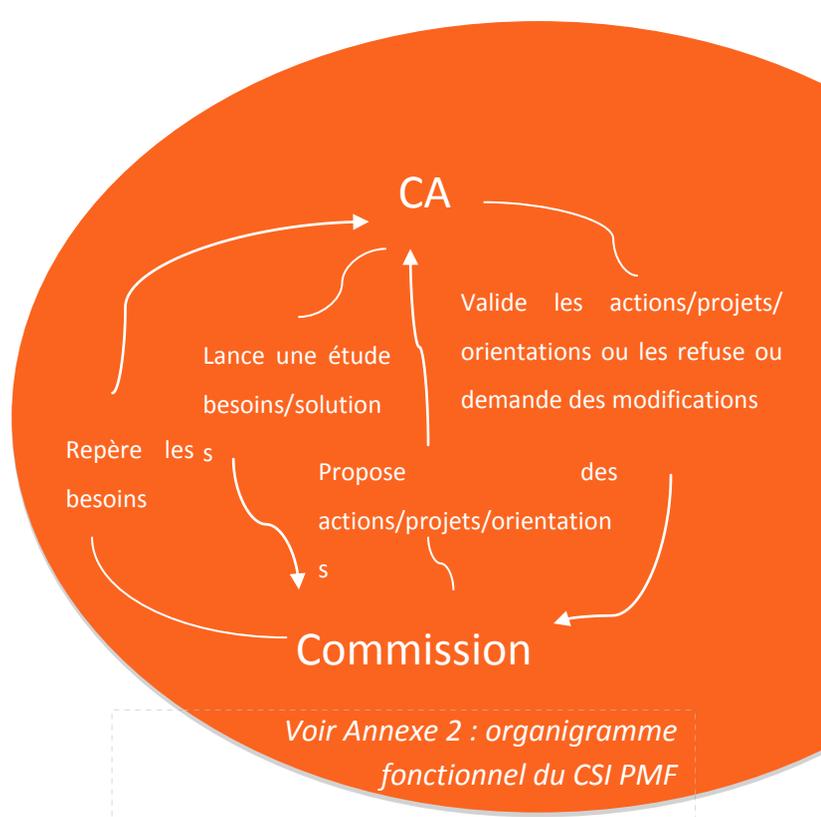
Le Bureau

Il est composé de :

- un(e) président(e) et un(e) ou plusieurs vice-président(e)s
- un(e) secrétaire et un(e) secrétaire adjoint(e)
- un(e) trésorier(e) et un(e) trésorier(e) adjoint(e)

Ne sont éligibles au bureau que des membres actifs.

Le bureau est l'organe exécutif du CA. Il met en œuvre ces missions par mandat de celui-ci. C'est une instance active entre le CA et la direction.



Les commissions

sont une instance technique de collaboration. Elles élaborent des projets, des actions ou des nouvelles orientations. Elles sont également chargées du bilan et de l'évaluation de toutes les actions qu'elles mènent.

Elles sont composées d'un référent du CA, de membres du CA, d'adhérents, de salariés, de partenaires. Pour la commission paritaire, chargée des questions de ressources humaines, seuls participent les délégués du personnel, la directrice et les membres du CA nommés sur cette commission.

Leurs nombres varient en fonction des projets développés : 15 ont été actives en 2016 : Associations, Ballade, Chantier d'Insertion, Communication, Enfance Extrascolaire, Enfance Périscolaire, Festival du Livre, Jeunes, Parentalité, Paritaire, Poulailier, Prévention, Solidarité Intergénérationnelle, Sorties

De multiples acteurs

- **Les adhérents :**

1046 adhérents individuels à la fin de la saison 2017/2018

- **Les associations adhérentes :**

32 à ce jour, en variation constante

- **Les municipalités adhérentes :**

16 communes

- **Les bénévoles :**

plus d'une centaine mobilisés sur les commissions, les festivités, le CLAS, les ateliers...

- **Le Conseil d'administration :**

31 membres dont 15 représentants des communes, de la CAF, du CG et de la CCPU

- **Les salariés :**

42 salariés dont 18 en CDI, 1 en CDD, 23 en CDDI sur le chantier d'insertion, une vingtaine d'animateur vacataires sur l'année, 2 services civiques

- **Les partenaires financiers et techniques :**

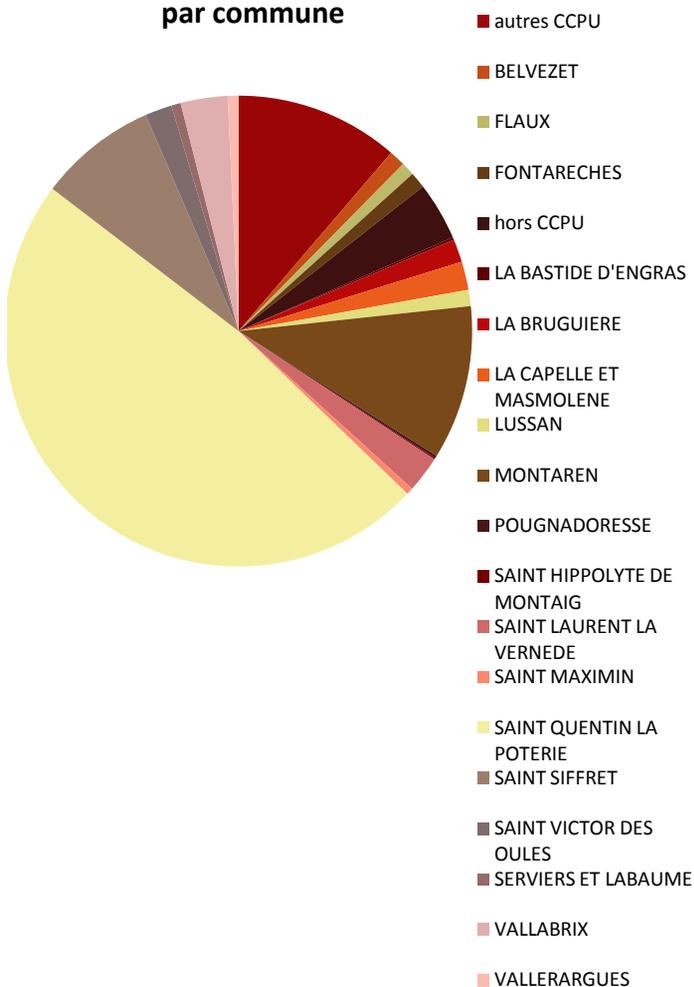
- les Communes adhérentes
- la Caisse Nationale des Affaires Familiales et la CAF du Gard
- le Conseil Départemental du Gard (CD30)
- la Communauté de Communes Pays d'Uzès (CCPU)
- la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT)
- l'Etat à travers la Direction Départementale de la Cohésion Social (DDCS) et la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)
- l'Europe (Programme Jeunesse Européen)
- l'ANCV

Le nombre d'adhérents est en constante augmentation depuis 2009 : il est passé de 639 sur la saison 2009/2010 à 1071 sur 2015/2016 soit 68% d'augmentation.

Le développement de l'intercommunalité est visible : les adhérents n'habitant pas St Quentin la Poterie représentent 52% des adhérents au 31 août 2016 au lieu de 44% au 31 août 2012.

1046 adhérents
 120 bénévoles
 31 membres du CA
 32 associations adhérentes
 16 communes adhérentes
 42 salariés

Répartition des adhérents 2015/2016 par commune



32 associations adhérentes

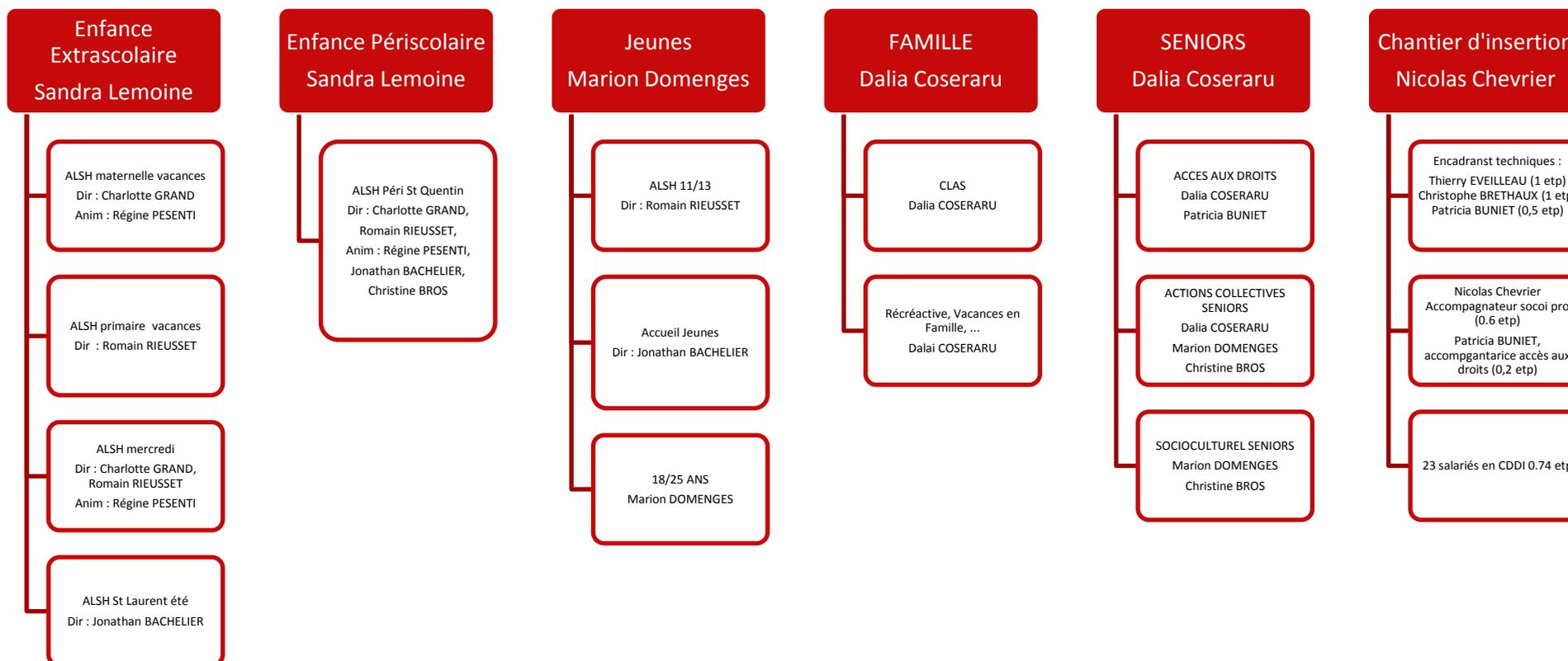
Leurs objets sont très variés : du sport à la pratique artistique en passant par la défense de la démocratie participative ou encore l'accueil de migrants....

APE de SQLP, Arc Club de l'Uzège, ARRU, Les Arts à Vivre, Art Nature, Attac Uzège, Bleu nuit, La Boule au Carreau, Bujican Dojo Gard, Canto Quentin, chorale, Centre des arts martiaux de l'uzège, CEPEC, Cèze Savate, le Club des Capitelles, Club des Gentils Illuminés, Comité Citoyen pour l'accueil des réfugiés en Uzège, Flip, FLJEP, Football Club St Quentinois, FUZE, Gard Y Gout, Nature et énergie, sophrologie, Nouvelle Terre, Office Culturel Saint Quentin, Praticable, les Ravis de la Carcarie, Résidence Les jardins, Présence 30, Rugby club de Saint Quentin, Sauvons nos villages, St Quentin Environnement, la voie du souffle, Yin Yang

Voici l'organigramme de l'équipe des salariés au juin 2019 :

Directrice : Marlène Rouch
 Assistante de direction : Claudine Taurelle
 Comptable : Karine Ballanger

Accueil/Inscriptions : Dorine Gautier
 Activités Socioculturelles : Pascale Chosson, Marc Cornelissen, Viviane Simon
 Festivité et Vie Associative : Marion Domenges



Des interventions diversifiées

Les interventions du CSIPMF sont organisées en 3 Pôles thématiques reliés par une mission d'Animation de la vie sociale.

- **Pôle Enfance/Jeunesse : actions périscolaires, extrascolaires et accueil Jeunes.**
- **Pôle Parents/Seniors : accompagnement à la parentalité, animations séniors**
- **Pôle Développement Local : chantier d'insertion**

L'animation de la vie sociale représente le coeur du projet du centre social. Elle a pour objectif l'accueil du public, le développement des espaces de rencontres et la coordination des acteurs. Pour cela, le CSIPMF met en oeuvre :

- Un accueil, incontournable et central.
- Des actions collectives axées sur la mobilisation, la rencontre et le lien social.
- Le soutien aux initiatives locales.

Permanence administrative numérique

Au vu de la réorganisation des services publics et de leur transition via les démarches sur internet : un Accueil pour soutenir les démarches administratives (déclaration d'impôts, demande APL ou prime d'activités, pointage Pôle Emploi ou RSA, dossier retraite...).

Depuis septembre, le CSIPMF est agréé **Point Relais CAF** : simulation de droit, déclaration trimestrielle, remplissage de formulaire en ligne, mise en relation directe avec un agent CAF.

Lundi et samedi 9 h 30 - 11 h 30 - Vendredi 9h-12h + 14h - 18h

Permanence groupe contact

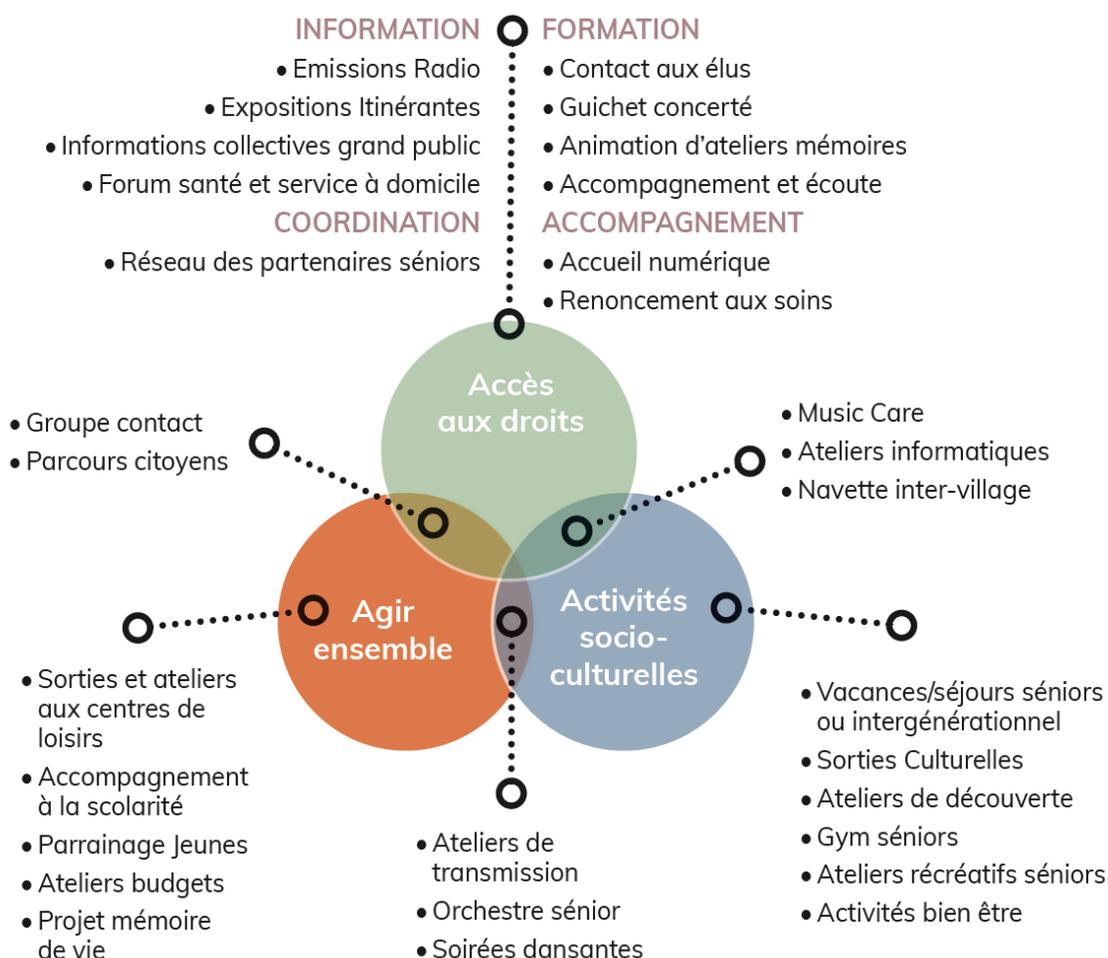
Le lundi matin de 9h à 11h30, un binôme de bénévole vous accueille. Vous êtes perdu dans cet imbroglio du monde des démarches administratives. Le Groupe contact a le temps de vous écouter, de faire le point avec vous, de vous aider à clarifier vos dossiers et vous orienter correctement.

Pôle Parents/Séniors

Espace Parents

- Le Café des Parents : lieu de rencontre entre les parents, autour d'un café - jeudi 9h-11h30 à l'ancienne école des filles
- Accompagnement à la scolarité (CLAS) : mettre en application les apprentissages, valoriser les acquis, apprendre à s'organiser et à anticiper... aller vers l'autonomie. mardi et jeudi 16h45-18h pour les primaires , mercredi 14h-16h pour les collégiens
- Vacances en famille : construire avec les familles leurs projets de vacances et favoriser l'accès à des dispositifs (CAF/ANCV/BSV)

Espace Séniors



Pôle Enfance/Jeunesse

- Actions périscolaires : coordination du PEDT de St Quentin la Poterie : garderie, temps méridiens, TAP, accompagnement Bus Belvezet, mise à disposition directeur périscolaire Vallabrix
- Actions extrascolaires :
 - Les mercredis pour les 3/11 ans,
 - Les petites vacances (sauf Noël) : ALSH 3/13 ans
 - En juillet : accueil des 3/13 ans sur la commune de St Quentin la Poterie et des 3/11 ans sur St Laurent la Vernède. Organisation de mini-séjours (3 ou 5 jours) sous tentes
 - Les deux premières semaines d'août, un ALSH 3/13 ans sur une commune adhérente
- Un accueil des Jeunes, le vendredi soir et samedi après-midi 1 x par mois + les vacances scolaires. Mais, c'est aussi des camps, des semaines thématiques,...
- Initiatives jeunes : échange européen, PIJ...
- Une permanence pour les 18-25 ans : accueil et accompagnement des jeunes sur des projets individuels (formation, permis...) et collectifs, service volontaire européen.

Projet Gestion des Déchets Verts

Le renforcement de la circulaire du 18 novembre 2011 (interdiction du brûlage à l'air libre) couplée à la mise en place de la loi des 50 mètres à débroussailler autour des habitations ont augmenté la problématique de gestion des déchets. Nous sommes également concernés au titre des déchets produits par notre activité. Afin de concilier les valeurs écologiques, économiques et humaines véhiculées et portées par le CSIPMF plusieurs idées sont en cours d'étude pour valoriser ces déchets.

3 Pôles imbriqués :
Enfance/Jeunesse
Parents/Seniors
Développement Local
sous-tendus par une
mission d'animation sociale

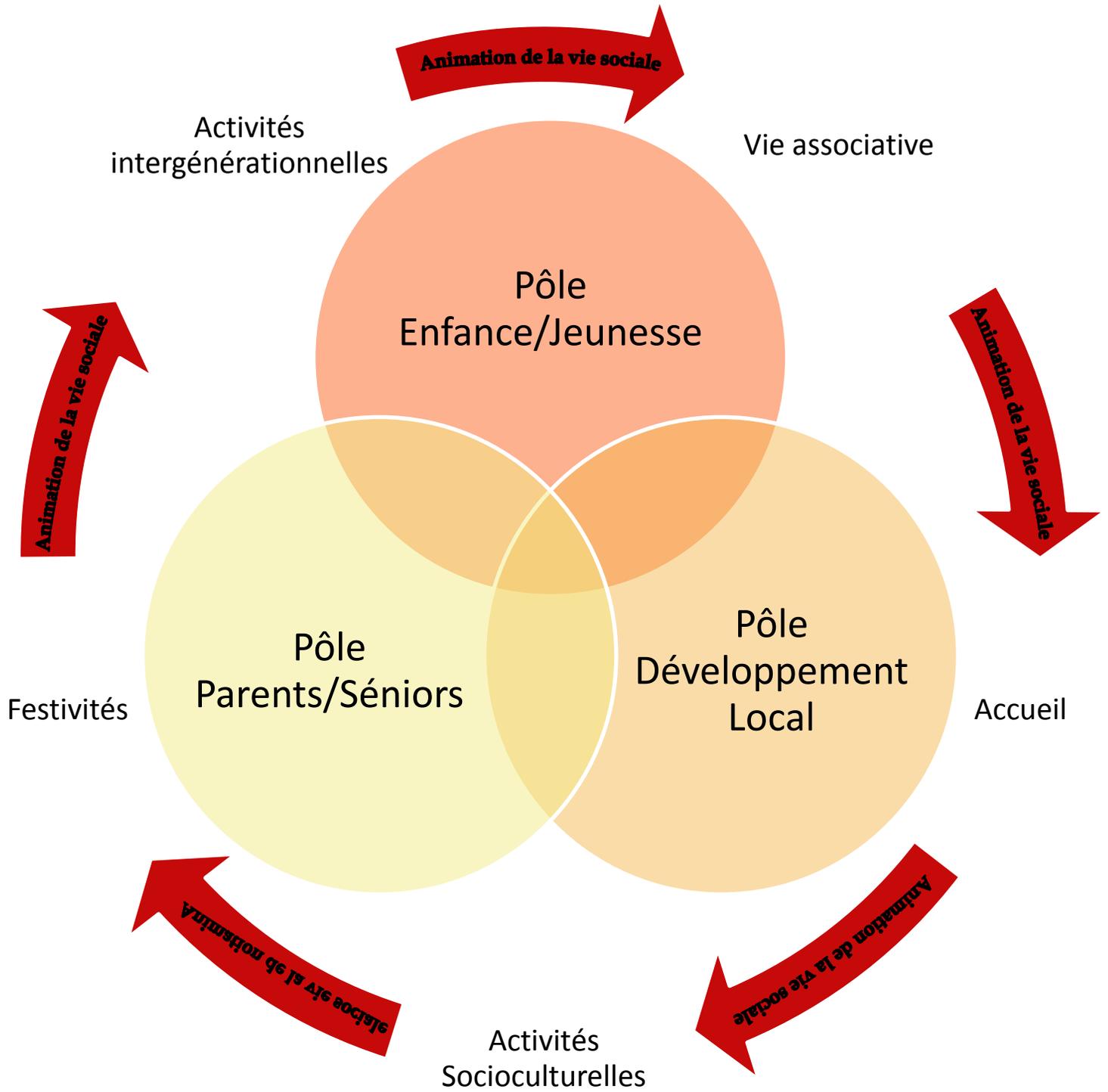
Pôle Développement Local

Le CSIPMF met en œuvre depuis plus de 15 ans un chantier d'insertion. Le chantier est avant tout un « tremplin » pour un retour au plus proche de l'emploi. Il permet de salarier 23 personnes en CDDI pour 4 mois renouvelables : 20 postes réservés aux personnes allocataires du RSA et 3 à des jeunes de - de 26 ans suivis par la MLI.

C'est un outil d'insertion par l'activité économique. Pour cela, les salariés sont mis en réelle condition de travail. L'emploi du temps réserve : un temps consacré aux travaux et un temps de suivi individuel du projet professionnel.

Le chantier a trois activités : l'espace vert, le petit patrimoine, la gestion du schéma local de randonnée de la CCPU. 2 activités sont en plein développement : la réhabilitation des aides techniques et le broyage de déchets verts.

Organigramme des Pôles d'intervention du CSI PMF

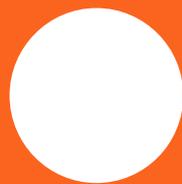


Centre Socioculturel Intercommunal

Pierre Mendès France

Le projet

2017-2020



Après avoir vécu les étapes du diagnostic et de l'évaluation, le comité de pilotage s'est chargé de compiler toutes les données recueillies. Il les a analysées en les croisant avec les nouveaux enjeux de société, tout en suivant les lignes directrices des circulaires et lois impactant nos domaines d'intervention. Il en a résulté des axes de travail qu'il a souhaité à nouveau approfondir en collectif.

Une journée d'échange a ainsi été organisée le 2 novembre 2016 avec 8 tables rondes :

- Découverte : lieux, culture, population...
- Information et accès aux services
- Besoins des publics spécifiques : parents / + 55 ans / handicap
- Besoins des publics spécifiques : jeunes et exclus de l'activité économique
- Rencontre et Partage
- Réseaux d'acteurs, coordination et concertation
 - Vivre dans la même société
 - Soutenir les initiatives locales

2017-2020 : 3 orientations

Favoriser l'information et l'accès aux services

Faire vivre le partage

Accompagner l'agir

Voir annexe 9 : Tableau synthèse du 2 novembre 2016

Une 100^{aine} de personnes : habitants, adhérents, membres du CA, bénévoles, partenaires, salariés ont participé à cette séance. Pour lancer le débat, nous leur avons demandé de trier les actions actuelles du CSI PMF suivant cet ordre : à conserver, à jeter, à améliorer. Un espace supplémentaire était également dédié aux actions à créer.

Le comité de pilotage a ensuite repris les résultats et a pu déterminer 3 orientations qui traversaient toutes ces réflexions :

- Favoriser l'information et l'accès aux services
- Faire vivre le partage
- Accompagner l'agir

Dans un 3ème temps, des commissions spécifiques par orientation se sont réunies pour décliner les objectifs spécifiques et les actions projetées.

Orientation n°1 : Favoriser l'information et l'accès aux services

Objectifs

Actions en projet

Améliorer la communication interne et externe

- Calendrier mensuel
- Atelier Radio
- Réseau intercommunal de diffusion

Accompagner la mutation numérique

- Formation informatique
- Permanence administrative numérique

Améliorer la qualité de l'accueil

- Livret d'accueil
- Portes ouvertes des ALSH
- Accueil spécialisé

Rendre accessible les services

- Maison itinérante de services au public

Orientation n°2 : Faire vivre le Partage

Objectifs

**Favoriser la compréhension
des codes culturels et des
valeurs citoyennes**

**Favoriser l'échange de savoir-
faire et de savoir-être**

**Développer la transmission
entre générations**

**Créer des espaces ponctuels
de partage**

**Encourager la créativité
collective**

Actions en projet

- **Adaptation en
thématique annuelle**
- **Conférence-débat**
- **Journée conviviale**

- **Astuces et bons plans**

- **Ateliers Faire Ensemble**
- **Ateliers des Chefs et Tous
en Forme**

- **Les ateliers du samedi
matin**

- **Le Marathon d'écriture**
- **Les festivités créatives**

Orientation n°3 :

Accompagner l'Agir

Objectifs

Permettre l'émergence des besoins

Mobiliser les compétences et les acteurs du territoire

Accompagner la mise en œuvre de projets

Actions en projet

- **Recueil des attentes**
- **Accessibilité des commissions**
- **Instance de réflexion spécifique**
- **Contact aux élus pluridisciplinaire**
- **Comité intercommunal des associations**
- **Collectif PEDT**
- **Plateforme des initiatives**